

Séance du 7 avril 2017

L'an deux mil dix-sept, le sept avril, à vingt-heure trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle de la mairie, sous la présidence de : M. Michel COUTELLE Maire. Etaient présents : Mmes et Mrs : Jacky Bassereau, Catherine Beautemps-Joly, Mickaël Feuvrier, André Fournier, Anne Molard.

Absents excusés : Jean-Paul Coquille, José Albesa, Solène Loyer, Loïc Poupin

Mr Jean-Paul Coquille a donné pouvoir à Mme Anne Molard

Mme Solène Loyer a donné pouvoir à Mr Michel Coutelle

Mme Beautemps-Joly a été nommée secrétaire.

2017-04-d1

Validation de l'Avant-Projet-Sommaire (APS) pour la construction de la Salle

Le Conseil Municipal a rencontré, le 31 mars, Mme Rousseau architecte, afin d'échanger sur l'Avant-Projet-Sommaire (APS) pour la construction de la salle communale. Le projet initial a été modifié afin de respecter la réglementation acoustique. Les ouvertures côté ouest ont été modifiées ainsi que les matériaux.

Le Conseil Municipal valide l'APS et demande à l'architecte de présenter l'Avant-Projet-Définitif.

2017-04-d2

Demande d'aide au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local pour la construction de la salle communale

Dans le cadre de l'aide au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local, enveloppe « Grande priorités d'investissement » pour l'année 2017, le projet susceptible d'être éligible est :

- la construction de la salle communale.

Après avoir pris connaissance du courrier de Monsieur le Préfet en date du 31 mars 2017, et après délibération, et le conseil municipal adopte le projet précité, décide de solliciter le concours de l'Etat et arrête les modalités de financement suivantes :

Origine des financements	Montant
Maître d'ouvrage	195 613 (+ 97 210 études honoraires contrôles...)
REGION	50 000
DETR (demande en cours)	147 367
Fonds de soutien à l'investissement local	98 245
TOTAL	491 225 HT (hors études honoraires assurances...)

Le conseil

- autorise M. le Maire à déposer une demande au titre du FSIL pour l'année 2017
- atteste de l'inscription du projet au budget de l'année en cours
- atteste de l'inscription des dépenses en section d'investissement
- atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la séance close à 21h00

Vu pour affichage